

NOTES

- L'avis d'opposition doit être transmis, par courrier recommandé, en deux exemplaires, à la Direction de l'imposition minière, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 880, chemin Sainte-Foy, bureau 4.50, Québec (Québec) G1S 4X4.
- L'avis d'opposition doit être signifié dans les 90 jours qui suivent la date d'expédition par la poste de l'avis de cotisation faisant l'objet de l'opposition.
- Un avis d'opposition distinct doit être signifié pour chaque avis de cotisation.

RENSEIGNEMENTS SUR L'OPPOSANT

Nom de l'opposant		
Adresse		
Ville	Province	Code postal
Adresse électronique	Ind. rég. Téléphone ( )	Ind. rég. Télécopieur ( )

RENSEIGNEMENTS SUR LE REPRÉSENTANT

Nom du représentant		
Adresse		
Ville	Province	Code postal
Adresse électronique	Ind. rég. Téléphone ( )	Ind. rég. Télécopieur ( )

Je soussigné, \_\_\_\_\_, autorise la personne ci-dessus mentionnée à me représenter relativement à mon avis d'opposition concernant l'exercice financier se terminant le \_\_\_\_\_.

Cette personne aura accès à tout renseignement touchant cet avis et pourra discuter de toute matière s'y rapportant.

À cette fin, j'autorise le ministère des Ressources naturelles et de la Faune à communiquer à mon représentant tout renseignement que j'ai pu fournir en ce qui a trait à ma déclaration des droits sur les mines.

Signature de l'opposant	Titre officiel	Date
-------------------------	----------------	------

RENSEIGNEMENTS SUR L'AVIS DE COTISATION

Le présent avis d'opposition touche l'avis de cotisation suivant :

N° d'avis	Date	Droits	Exercice terminé le
-----------	------	--------	---------------------

## FAITS PERTINENTS ET MOTIFS D'OPPOSITION

S'il n'y a pas suffisamment d'espace, veuillez joindre une ou plusieurs feuilles.

Signature de l'opposant	Titre officiel	Date